



Clôture terrain entre propriété privée, et copropriété

Par marknight, le 03/04/2022 à 22:18

Bonjour

mon terrain jouxte une copropriété, le grillage de cloture entre les deux terrains auraient été mis par la copropriété à une période pour délimiter les terrains. il s'agit d'un grillage simple d'1M50, entre mon jardin avec allée de cyprès, et le trottoir de la voie d'accès à cette copro.

j'ai eu la semaine dernière quelqu'un qui s'est introduit sur mon terrain en passant par dessus ce grillage, et qui a ouvert ma voiture et volé des objets personnels.

la voie d'accès à la copropriété n'étant pas fermée, n'importe qui peut circuler et rentrer dans celle ci.

1) ai je un recours vis à vis de la copropriété ? le grillage n'étant pas assez haut ou rigide pour empêcher une intrusion ?

2) je souhaiterais faire poser une cloture rigide occultante et haute afin de sécuriser mon terrain.

est ce que je dois demander l'autorisation à la copropriété pour retirer le grillage actuel ? et leur demander l'autorisation pour faire mon projet?

3) l'accès à mon terrain est assez étroit et de gros camions ne peuvent pas accéder.

il est plus facile de passer via la copropriété pour pouvoir travailler, pour avoir un accès direct sur cette cloture.

Est ce que je dois demander l'accord à la copropriété pour que le jardinier, et ensuite l'entreprise qui pose la cloture, puisse travailler depuis leur coté de la rue ? ou peuvent ils m'interdire l'accès ?

Je souhaite éviter tout problème; conflit pendant les travaux qui devraient durer une semaine, ou demande de retrait de la cloture une fois posée. y a t il des éléments à surveiller ? bornage ?

Je vous remercie.